



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service Prévention des Risques Anthropiques
Pôle Risques Miniers

Metz, le 22 Septembre 2021

Nos réf. : PR-L-21-704 JLK
Vos réf. : V/déclaration du 20 Septembre 2021
Affaire suivie par : Jean-Luc KLEIN
jean-luc-b.klein@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03.87.56.42.80

FORAGES ET POMPAGES DE CHAMPAGNE
102, RUE NATIONALE
10100 PARS LES ROMILLY

declaration.minier.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Déclaration de sondage au titre de l'article L.411-1 du Code minier

P.J : 1 copie de la déclaration

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre déclaration pour un forage de prélèvement d'eau d'une profondeur de 30 mètres, pour les besoins d'une usine de méthanisation, que vous souhaitez réaliser sur la commune de POUAN LES VALLEES (10) à compter du 20 Octobre 2021. **Le présent accusé réception est délivré uniquement au titre de l'article L.411-1 du code minier** ; il ne vaut donc pas récépissé de déclaration ou autorisation au titre des autres démarches réglementaires dont peuvent relever les travaux.

Je vous fais tenir ci-joint, en retour, la copie de votre formulaire de déclaration complétée du numéro d'ordre minéralogique 1373/2021.

Vous voudrez bien en conserver une copie ainsi que l'original du présent courrier afin de pouvoir justifier que déclaration a été faite à la DREAL au titre de l'article L.411-1 du code minier.

Il vous appartient de communiquer la coupe géologique des terrains au Service géologique régional¹ et d'informer le maire de la commune de POUAN LES VALLEES (10) des conclusions des recherches.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour ordre,
L'ingénieur de l'industrie et des mines

Jean-Luc KLEIN

COPIE : Maître d'ouvrage
DDT
UD DREAL 10

1 Service Géologique Régional – 1, avenue du Parc de Brabois – 54 500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY

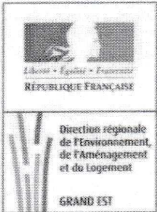
2 rue Augustin Fresnel – CS 95 038
57 071 METZ Cedex 03
Tél : 03 87 62 81 00 – Fax : 03 87 62 81 99
Mél : dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Horaires d'ouverture :
9h30-11h30 / 14h00-16h00



Cadre réservé
à l'administration

1393/2021

| Déclaration de sondage, ouvrage souterrain ou travail de fouille (de plus de 10 mètres de profondeur) <small>Article L.411.1 du code minier (art.131 de l'ancien code minier)</small> | |
|---|--|
| Maître d'ouvrage (Personne pour laquelle le travail est exécuté) | Nom, Prénom : Raison Sociale : SAS LES VALLEES ENERGIE Adresse : 14 RUE DU CHATEAUPIN - 10700 POUAN LES VALLEES Téléphone : / / |
| Maître d'œuvre (Personne ou société qui fait réaliser les travaux) | Nom, Prénom : Raison Sociale : SAS LES VALLEES ENERGIE Adresse : 14 RUE DU CHATEAUPIN - 10700 POUAN LES VALLEES Téléphone : / / |
| Entrepreneur (Personne ou société qui réalise les travaux) | Nom, Prénom : M. CAIN PHILIPPE Raison Sociale : SARL FORAGES ET POMPAGES DE CHAMPAGNE Adresse : 102 RUE NATIONALE - 10100 PARS LES ROMILLY Téléphone : / 03.25.24.85.52 / |
| Nature des travaux | Nature : <input type="checkbox"/> Puits <input checked="" type="checkbox"/> Forage <input type="checkbox"/> Fouille <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) Nombre : 1 Profondeur prévue en ml : 20 Durée probable des travaux en jours : 3 Objet : <input type="checkbox"/> Reconnaissance de sol <input type="checkbox"/> Recherche d'eau ou/et <input checked="" type="checkbox"/> Prélèvement d'eau ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) |
| Localisation des travaux (Adresse) | Département / 10 / AUBE Commune : POUAN LES VALLEES Rue, lieu-dit : SECTION ZV PARCELLE N° 182 |
| Date de la déclaration ⁽²⁾ : 20/09/2021 | Signature du déclarant : |
| Début des travaux prévu le (date) : 20/10/2021 | |
| Accusé de réception de la déclaration à envoyer à : <input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage <input type="checkbox"/> Maître d'œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Entrepreneur | |
| Nota : Si votre projet vise la géothermie, il convient de se référer au décret n°2015-15 du 8 janvier 2015. Pour de plus amples renseignements, le site http://www.geothermie-perspectives.fr/ peut être consulté. Dans l'éventualité de questions restées sans réponse pour la région Grand Est, une demande de renseignements peut être transmise par courriel à l'adresse suivante : contact.prm.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr | |
| ⁽¹⁾ Si prélèvement d'eau : - débit : 70 m ³ /h ; m ³ /j ; 10000 m ³ /an - nappe concernée par le prélèvement : CRAIE - usage : USINE DE METHANISATION - date de déclaration ou de demande d'autorisation à la préfecture* : 10/05/2021 (*déposée au titre du Code de l'environnement – Loi sur l'eau) | |
| ⁽²⁾ La déclaration doit parvenir à la DREAL Grand Est : - 15 jours avant le début des travaux pour les ouvrages ne devant pas dépasser 50 m de profondeur. - 60 jours avant le début des travaux pour les ouvrages devant dépasser 50 m de profondeur. | |
| N.B : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux | |
|  | Joindre ce formulaire et un plan d'ensemble de la commune, à une échelle adaptée, avec indication du (des) lieu(x) de forage, soit : - par courrier à : DREAL Grand Est Service Prévention des Risques Anthropiques Pôle Risques Miniers 2, rue Augustin Fresnel CS 95038 57071 METZ Cedex 03 - par courriel à : declaration.minier.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr |